



Mon appartement droit des locataires

Par **AMELYE**, le **17/09/2009** à **11:25**

Bonjour, rn JE SUIS ACTUELLEMENT DANS UN APPARTEMENT QUE JE PAIE 515€ PAR MOI NOUS AVONS UNE BOITE AUX LETTRE POUR 3 PAS D INTERPHONE PAS DE DOUBLE VITRAGE DANS LA CUISINE ET DANS LA SALLE DE BAIN PAS DE CHAUFFAGE PAS VRAIMENT D ISOLATION EST QUE CE SONT DES CHOSES QUI POURRAIT FAIRE BAISSER MON LOYER EN SACHANT AUSSI QUE L ENTREE SERAI TOU A REFAIRE CAR C EST TOU BANCALE ET MEME DANGEREUX? rnAUTRE QUESTION IL Y A LE CUMULUS QUI A FUI MON PROPRIETAIRE A DECLAR2 LE SINISTRE A MON ASSURANCE POUR REFAIRE LA TAPISSERIE DU SALON ET LA PEINTURE DE LA CUISINE CELA DI A CAUSE DE LETAT DE LAPPARTE JME TROUVE DANS L OBLIGATION DE FAIRE CES TRAVAUX ET D ETRE EN CHANTIER POUR QUELQUE JOUR OU UNE SEMAINE OU DEUX JE VOULAIS SAVOIR SI IL Y AVAIT UN RECOUR "POUR QUE JE NE PAI PA LE LOYER POUR LES JOURS OU JE SUIS EN TRAVAUX ? (ASSUREUR OU PROPRIO)

Par **fabienne034**, le **17/09/2009** à **11:52**

Bonjour, rnIl faut vérifier la loi avec l'état réel de votre appartementrnIl faut voir sur le bail si vous vous êtes engagé en l'étatrnnpour tout savoir sur le droit du bail:rnhttp://www.fbls.net/contratlocationvide.htm